

Organigramme de la FEC-CSQ

INSTANCES LOCALES

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (AG) • Les personnes membres du syndicat	BUREAU SYNDICAL* • Représentantes et représentants élus par l'AG *ou Comité exécutif ou Comité de coordination	CONSEIL SYNDICAL • Une personne déléguée par département	COMITÉS LOCAUX • Comités syndicaux • Comités du collège
--	--	---	--

INSTANCES FÉDÉRATIVES

CONGRÈS • Les personnes déléguées des syndicats de la FEC-CSQ, au prorata des membres (le double de la délégation au conseil général) • Le bureau syndical de la FEC-CSQ et les autres personnes libérées • Une réunion tous les trois ans	CONSEIL GÉNÉRAL (CG) • Les personnes déléguées des syndicats de la FEC-CSQ, au prorata des membres • Le bureau syndical de la FEC-CSQ et les autres personnes libérées • Quatre réunions par année	CONSEIL FÉDÉRAL (CF) • Une personne déléguée par syndicat • Se réunit au besoin, entre les conseils généraux
---	---	---

PERSONNES ÉLUES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR OCCUPER DIFFÉRENTES FONCTIONS À LA FEC

BUREAU SYNDICAL (BS) Personnes élues avec libération : • Présidence • Trésorerie • Quatre vice-présidences Les femmes ont préséance pour trois des six postes au bureau syndical	AUTRES PERSONNES ÉLUES Personnes élues avec libération : • Coordinatrice du Comité d'action féministe • Personne-ressource en relations de travail Personnes élues sans libération (participation) : • Comité pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel et toute autre forme de violence dans les instances de la FEC • Coordination du Comité d'action sociopolitique (CASP) • Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation
---	--

COMITÉS DE TRAVAIL FÉDÉRATIFS

CIFAC Comité d'information et de formation sur l'application de la convention collective • Une ou deux personnes responsables au local de l'application de la convention collective • Conseiller technique • Personne-ressource en relations de travail • Responsable politique nommée par le bureau syndical	COMITÉ DE VIGILANCE Comité qui exerce une vigilance sur les politiques gouvernementales en matière d'éducation et sur les décisions prises par d'autres autorités en matière d'enseignement collégial • Une personne déléguée par syndicat • Conseiller et agent d'information • Responsable politique nommé par le bureau syndical	COMITÉ D'ACTION SOCIOPOLITIQUE • Une personne déléguée par syndicat • Coordination élue par le CG • Responsable politique nommée par le bureau syndical • Réunion au besoin • Participation au Réseau d'action sociopolitique de la CSQ	COMITÉ D'ACTION FÉMINISTE (CAFFE) • Une déléguée par syndicat • Coordinatrice élue par le CG • Responsable politique nommée par le bureau syndical • 4 réunions à distance par année • Participation au Réseau des femmes de la CSQ
---	---	--	--

N.B. D'autres comités peuvent être créés au besoin. **En temps de négociation**, un comité est créé à la FEC-CSQ pour négocier les aspects sectoriels de la convention collective qui concernent uniquement les enseignantes et enseignants de cégep.